

OPEN INTERNATIONAL LISIEUX 10000
9 AU 12 AOÛT 2025

REGLEMENT INTERIEUR

Version du 6 août 2025

Organisateur : Echiquier Lexovien

Article 1 : Préambule

L'inscription à l'open international LISIEUX 10000 du 9 au 12 août 2025 implique l'acceptation du présent règlement intérieur tel qu'il est diffusé sur le site internet de l'évènement et affiché sur les lieux du tournoi.

Article 2 : Tournois

L'Echiquier Lexovien organise l'open international LISIEUX 10000 à Lisieux (14) du samedi 9 au mardi 12 août 2025.

3 tournois de 7 rondes sont organisés, ainsi qu'un tournoi de blitz en 9 rondes le samedi 9 août à partir de 20h00.

- Un tournoi A, réservé aux joueurs dont le classement Elo est supérieur ou égal à 1700, homologué sous le n° 66484. Le classement Elo pris en compte est celui du 1^{er} août 2025.
- Un tournoi B, réservé aux joueurs dont le classement est inférieur à 1800, et homologué sous le n° 66485. Le classement Elo pris en compte est celui du 1^{er} août 2025.
- Un tournoi Kids' Open, réservé aux catégories U8 et U10, sans condition de classement, et homologué sous le n° 67844. Le classement Elo pris en compte est celui du 1^{er} août 2025.
- Un tournoi blitz, sans condition de classement et homologué sous le n° 66486. Le classement Elo pris en compte est le Elo blitz du 1^{er} août 2025.

Cadence :

- Pour les tournois A et B, la cadence de jeu est de 1h30min et un incrément de 30s par coup.
- Pour le tournoi Kids' Open, la cadence est de 50min avec un incrément de 10s par coup.
- Pour le tournoi de blitz, la cadence de jeu est de 3min avec un incrément de 2s par coup.

Pour les tournois A et B, des dérogations aux conditions de Elo suscitées peuvent être accordées sur demande motivée adressée par mail à contact@echecs-lisieux.fr pour les joueurs dont le Elo est proche de ces limites (50pts maxi)

Article 3 : Lieu, dates et horaires

Les parties se jouent à la salle multi-activités, 8 rue Victorine Magne à Lisieux (14100).

La clôture des inscriptions des tournois A, B et Kids'open est fixée au samedi 9 août 2025 à 00h00.

La clôture des inscriptions du tournoi blitz est fixée au samedi 9 août 2025 à 16h00.

La vérification des licences et le pointage des tournois A, B et Kids'open auront lieu le samedi 9 août de 11h00 à 14h00 (licence A obligatoire pour les joueurs de la FFE, id FIDE pour les joueurs des autres fédérations). Clôture du pointage samedi 9 août à 14h00. Sauf décision contraire de l'arbitre, aucun joueur ne pourra être apparié pour la première ronde s'il n'a pas effectué son pointage avant le 9 août à 14h00.

La vérification des licences et le pointage du tournoi blitz auront lieu le samedi 9 août de 19h00 à 19h45 (licence A ou B obligatoire pour les joueurs de la FFE, id FIDE pour les joueurs des autres fédérations). Clôture du pointage samedi 9 août à 19h45. Sauf décision contraire de l'arbitre, aucun joueur ne pourra être apparié pour la première ronde s'il n'a pas effectué son pointage avant le 9 août à 19h45.

Horaires des rondes pour des tournois A, B et Kids'open

Ronde 1 : Samedi 9 août à 14h30

Ronde 2 : Dimanche 10 août à 09h00

Ronde 3 : Dimanche 10 août à 14h30

Ronde 4 : Lundi 11 août à 09h00

Ronde 5 : Lundi 11 août à 14h30

Ronde 6 : Mardi 12 août à 08h30

Ronde 7 : Mardi 12 août à 13h30

Remise des prix : Mardi 12 août à 18h30

Horaires des rondes du tournoi Blitz

Ronde 1 : 20h00

Ronde 2 : 20h20

Ronde 3 : 20h40

Ronde 4 : 21h00

Ronde 5 : 21h20

Ronde 6 : 21h40

Ronde 7 : 22h00

Ronde 8 : 22h20

Ronde 9 : 22h40

Remise des prix : Samedi 9 août à 23h00

Article 4 : Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale Des Echecs (FIDE) en vigueur.

Article 5 : Dispositions particulières

5.1 : Tout retard de plus de 30min après le lancement de la ronde est sanctionné par un forfait.

5.2 : Le joueur est responsable de son score. Il doit vérifier que ses résultats dans les rondes déjà jouées ont été correctement enregistrés. Pour être prise en compte, une erreur à la ronde n doit être signalée à l'arbitre avant la ronde n+2. Passé ce délai, la correction du résultat sera prise en compte seulement après la fin du tournoi, pour le classement individuel du joueur (LA art C04-2 et D-8)

Article 6 : Appariements

6.1 : Les appariements sont réalisés avec le logiciel papi fourni par la Fédération Française des Echecs (FFE) et à jour de la dernière version disponible à la date du début du tournoi.

6.2 : L'appariement du tournoi A se fera au système accéléré de Haley (**si plus de 128 participants**) sinon au Suisse intégral.

L'appariement du tournoi B se fera au système accéléré de Haley (**si plus de 128 participants**) sinon au Suisse intégral.

L'appariement du Kids' Open se fera au système accéléré de Haley (**si plus de 128 participants**) sinon au Suisse intégral. L'appariement du tournoi blitz se fera au Suisse intégral.

6.3 : Seront appariés à la première ronde des tournois A, B et Kids'open, les joueurs ayant réglé leur inscription et fait contrôler leur licence avant le 9 août à 14h00. Seront appariés à la première ronde du tournoi blitz, les joueurs ayant réglé leur inscription et fait contrôler leur licence avant le 9 août à 19h45.

6.4 Les appariements officiels des tournois A, B et Kids'open seront affichés sur le lieu du tournoi au plus tard 30min avant le début de chaque ronde. Ce délai pourra cependant être diminué pour la ronde 1.

Article 7 : Absence, forfaits et BYE

7.1 : En cas d'absence prévue à une ronde, le joueur doit prévenir l'arbitre dès que possible. Ce joueur sera retiré des appariements de la ronde si l'avis a été fait plus d'une heure avant le l'heure prévue du lancement de la ronde. Une absence déclarée ne peut pas être annulée, sauf décision contraire de l'arbitre. 3 absences maximum sont autorisées.

7.2 : Les tournois A, B, Kids'Open et blitz se joueront sans la possibilité de BYE.

7.3 : Un joueur absent, sans en avoir avisé l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables annoncés à l'arbitre avant la publication des appariements de la ronde suivante. Cette absence non notifiée sera signalée à la FFE qui peut décider d'une sanction administrative.

Article 8 : Départages

Le départage des joueurs à égalité de points se fait de la manière suivante :

- 1) Buchholz tronqué
- 2) Buchholz
- 3) Performance

Article 9 : Arbitrage et commission d'appel

L'arbitre principal du tournoi est Gurvan RODON. Il peut être contacté par mail à gurvan.rodon@orange.fr

L'arbitre en charge du tournoi A est David MOREAU, arbitre élite 2. Il peut être contacté par mail à davidmoreau72@gmail.com

L'arbitre en charge du tournoi B et du tournoi Kids' Open est Gurvan RODON, arbitre open 1, assisté de Paul TOURNABIEN, arbitre jeunes.

Les arbitres en charge du tournoi de blitz sont Gurvan RODON et David MOREAU, assistés de Paul TOURNABIEN

Tout joueur peut faire appel de la décision d'un arbitre. Pour présenter un appel, il faut :

En informer l'arbitre principal du tournoi au moment de l'incident et continuer la partie en appliquant ses directives.

Dès la fin de la partie, déposer une réclamation écrite auprès de l'arbitre principal.

La commission d'appel délibérera avant le lancement de la ronde suivante, dans la mesure du possible.

La composition de la commission d'appel sera affichée sur le lieu de jeu avant la première ronde.

Article 10 : Inscription

10.1 : Le nombre total de participants est limité à 250 joueurs.

10.2 : Les GM, MI, GMF et MIF sont exonérés des droits d'inscription dans le tournoi A.

10.3 : Les droits d'inscription doivent être réglés par avance. Ils sont de :

Tournois A et B : Adulte homme : 50€, Adulte féminine 40€, jeune homme 25€, jeune féminine 20€

Tournoi Kids' Open : 10€

Tournoi de blitz : 5€

10.4 : De manière dérogatoire, l'inscription sur place reste possible mais entraîne une majoration de 10€

10.5 : Remboursement en cas d'annulation : Toute annulation avant le 26 juillet 2025 donnera lieu à un remboursement intégral, par virement et à l'issue du tournoi. Toute annulation demandée après le 26 juillet 2025 donnera lieu à un remboursement à 75%, selon les mêmes modalités. Aucun remboursement ne sera effectué pour une demande après le 9 août à 00h00.

Article 11 : Prix

11.1 : Le montant total des prix est au maximum de 10000 €, sous réserve de l'inscription d'un minimum de 150 joueurs dans les tournois A et B. La liste des prix définitive sera affichée au plus tard avant la ronde 4.

11.2 : Au-delà d'un montant de 250€, les récompenses distribuées au cours de l'open LISIEUX 10000 le seront par chèque bancaire, sauf cas tout à fait exceptionnel, sur demande dûment justifiée et après accord de l'organisateur.

11.3 : En cas d'ex-aequo, les prix au classement général des tournois A et B seront partagés suivant le système Hort jusqu'à un minimum de 50 euros. Tous les autres prix (par catégorie Elo par exemple) sont distribués à la place. Les prix au classement général et les prix par catégorie ne sont pas cumulables, sauf en ce qui concerne les féminines de l'open A. Dans les autres cas, le joueur concerné reçoit le prix le plus élevé. En cas d'ex-aequo dans le tournoi blitz, les prix seront distribués à la place.

11.4 : Seuls les joueurs présents à la remise des prix pourront recevoir leur prix, sauf dérogation autorisée par l'organisateur.

11.5 :

Les prix garantis sont :

- Vainqueur tournoi A : 2000€
- Meilleure féminine tournoi A : 1000€
- Vainqueur tournoi B : 500€
- Vainqueur blitz : 250€

Article 12 : Conduite des joueurs

12.1 : La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la charte du joueur d'échecs sur le site FFE, rubrique arbitrage.

12.2 : La *zone de jeu* est constituée de l'espace où se déroulent les parties. Le lieu de la compétition se compose de la zone de jeu, des toilettes, de l'espace fumeur et du comptoir de la buvette.

12.3 : Un joueur ne peut quitter le lieu de la compétition en cours de partie sans la permission de l'arbitre. Le non-respect de cette règle est considéré comme l'abandon de la partie.

12.4 : Un joueur au trait ne peut quitter la zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

12.5 : Les analyses sont interdites dans le lieu de la compétition. Des salles d'analyse sont mises à la disposition des joueurs.

12.6 : En cours de partie, un joueur n'est pas autorisé à avoir un appareil électronique sur lui, à l'exception des appareils à usage médical et dont l'utilisation doit être signalée au préalable à l'arbitre. L'utilisation de matériel électronique est strictement interdite dans la zone de jeu. Les appareils téléphoniques, en particulier les téléphones, montres connectées, casques connectés, doivent être éteints et placés dans un sac qui ne quitte pas la place du joueur pendant toute la partie. Ils peuvent aussi être confiés à un tiers en dehors de la zone de compétition.

12.7 : Les casques à usage médical devront être produits à l'arbitre, au préalable à la compétition et avec un certificat médical récent.

12.8 : Tout objet susceptible de distraire ou déranger l'adversaire devra être rangé dans un endroit non visible.

12.9 : Il est interdit de fumer, vapoter, manger (en dehors du petit grignotage) ou d'apporter des boissons alcoolisées dans la zone de jeu.

12.10 : Les joueurs mineurs qui ont fini leur partie ne sont plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 13 : Droit à l'image et au son

En inscrivant des enfants mineurs dont ils ont la charge, les parents et tuteurs légaux autorisent l'organisateur à publier dans le cadre de ses activités de communication des articles, photos ou vidéos sur lesquels pourraient apparaître les mineurs inscrits (image et voix). Cette autorisation vaut également pour les joueurs majeurs.